



## Vices cachés achat appartement

Par **Julie**, le **01/10/2010** à **01:41**

Bonjour,

J'ai acheté un appartement dans un immeuble ancien de centre ville, et j'y ai fait faire quelques travaux. Au moment de la rénovation de la cuisine, les ouvriers m'a fait remarqué que l'évacuation cuisine se faisait dans ... la gouttière! Puis-je demander à l'ancien propriétaire de prendre en charge la réalisation des travaux pour "mettre aux normes" l'évacuation des eaux et donc faire passer ça pour vice caché?

Merci pour vos réponses

Par **fabienne034**, le **01/10/2010** à **08:29**

bonjour,

un particulier n'est pas responsable des vices, seul un professionnel (marchand de biens, promoteur....) est responsable d'un vice

pour tout savoir sur la vente immobilière:

<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

Par **Julie**, le **01/10/2010** à **09:35**

Merci pour votre réponse, mais l'ancien propriétaire possédait tout l'immeuble depuis toujours (il appartenait à son père et à son grand-père) et c'est lui-même qui a toujours réalisé les travaux de réparation et autres (plus ou moins bien) les 25 dernières années.